

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la SIAGI accompagnent les porteurs de projet dans leur recherche de financement

Dans le contexte de tensions économiques que nous connaissons, les mécanismes de garantie des crédits prennent une importance stratégique pour la relance de la croissance par le soutien à l'investissement.

Bernard STALTER, président de la SIAGI, et Philippe ARRAOU, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ont présenté ce mercredi 3 février 2016, le dispositif de pré-garantie proposé dorénavant aux porteurs de projet en recherche de financement.

Objet du dispositif : conforter la demande de financement que le porteur de projet présentera à une banque. A cet effet, les experts-comptables pourront mettre en relation leurs clients avec la SIAGI pour bénéficier, en amont de la demande de crédit bancaire, de son expertise en matière de garantie de crédits.

En venant fiabiliser les données financières, l'intervention de l'expert-comptable mettra son client en position d'obtenir une pré-garantie de crédit, à un taux bonifié, qu'il pourra présenter à la banque de son choix.



Philippe ARRAOU et Bernard STALTER au Salon des Entrepreneurs de Paris le 3 février 2016.

Intérêts :

- **Pour l'entrepreneur :** réduire l'autocensure, souvent relevée dans les décisions d'investir, en faisant valider son plan de financement en amont du rendez-vous de demande de crédit.
- **Pour l'expert-comptable :** Répondre aux besoins de ses entreprises clientes en facilitant l'accès au crédit.
- **Pour la SIAGI :** Diversifier les circuits d'octroi de la garantie en associant l'expert-comptable dès l'origine du projet.
- **Pour la banque :** Sécuriser la décision d'octroi de crédit.

A propos de la SIAGI

La SIAGI est une société de caution mutuelle présidée depuis avril 2011 par Bernard STALTER, président de la Chambre de métiers d'Alsace. Créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI intervient aujourd'hui dans tous les secteurs de l'économie de proximité.

Son capital est détenu par l'APCMA, les chambres de métiers et de l'artisanat, les établissements bancaires de place et Bpifrance.

Présente sur tout le territoire national, elle garantit les crédits et offre - outre sa garantie - une palette de services destinés à améliorer le financement de l'entreprise.

CHIFFRES CLES 2015

612 M€	de crédits distribués à l'économie de proximité
3 564	opérations garanties et mises en place
59 %	des volumes garantis concernent la transmission/reprise
33 %	concernent des opérations croissance/développement
8 %	concernent des opérations de création
90	collaborateurs



A propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 20 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 5 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle des ministères de l'Economie et des Finances, l'ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle. www.experts-comptables.fr

La PROFESSION EN QUELQUES CHIFFRES

1	Conseil supérieur composé de 69 membres
23	Conseils régionaux et 1 comité départemental
20 000	experts-comptables
130 000	collaborateurs
21 113	sociétés d'expertise comptable et associations de gestion et de comptabilité
2	millions d'entreprises clientes
9	milliards de chiffre d'affaires

SIAGI : Anne MOREAU 01 48 74 54 00 ou 06 89 63 23 11

2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS amoreau@siagi.fr www.siagi.com

Village N°1 Banque, Financement, Assurance et Conseil – Stand 129

Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables : Justine LIZIARD 01 44 15 60 80

19, rue Cognacq-Jay - 75341 Paris cedex 07 jlizard@cs.experts-comptables.org

www.experts-comptables.com

Village N°2 Institutions, Réseaux d'Accompagnement & Territoires – Stand 263